

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 19 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 14/03/2024

Date de publication : 02/04/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Catherine DENIEL (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GEA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise LEOST-TREMEL

<< >>

AFFAIRE 2024.010 : REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2024

La commune de Quévert organise un concours photo en 2024 dont le thème est le « Geste sportif » en lien avec l'organisation cette année des jeux olympiques d'été et l'obtention du label « Terre de jeux » pour la commune. Les photos sélectionnées seront exposées dans le courtil des senteurs durant la période du printemps-été. Le concours se déroule du 17 février au 7 avril 2024.

Le concours est ouvert aux photographes amateurs majeurs et mineurs de Quévert et de ses environs. Sont exclus du concours les photographes professionnels. La participation est libre et gratuite.

La commune organisera une exposition des photos sélectionnées et primées en extérieur dans le courtil des senteurs à compter du 24 mai 2024.

Il est proposé de récompenser les trois 1^{ers} lauréats de bons d'achat à utiliser dans un magasin de sport.:

- le 1^{er} bon d'achat d'une valeur de 50 euros
- le 2^{ème} bon d'achat d'une valeur de 40 euros
- le 3^{ème} un bon d'achat d'une valeur de 30 euros.

Les modalités de ce concours sont définies dans le règlement joint en annexe.

Vu le règlement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le règlement du concours photo organisé par la Ville de Quévert sur le thème du geste sportif organisé du 17 février au 7 avril 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,
Philippe LANDURÉ

